

CONTRAT TRIENNAL

2018/2020

STRASBOURG
CAPITALE
EUROPÉENNE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST,
VILLE DE STRASBOURG, EUROMÉTROPOLE,
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN, RÉGION GRAND EST







ENTRE

■ L'ÉTAT,



■ L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



■ LA VILLE DE STRASBOURG



■ LE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN



■ LA RÉGION GRAND EST

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

CONTRAT TRIENNAL 2018/2020

SOMMAIRE

8 PRÉAMBULE

11 LES PRIORITÉS DU CONTRAT TRIENNAL

15 LES PROJETS STRUCTURANTS

17 AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA CAPITALE PARLEMENTAIRE DE L'EUROPE

22 AFFIRMER STRASBOURG COMME CAPITALE DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME

29 AGIR POUR LE CAMPUS EUROPÉEN DE STRASBOURG

33 RENFORCER LE RAYONNEMENT CULTUREL EUROPÉEN DE STRASBOURG

37 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT TRIENNAL

40 ANNEXE : SYNTHÈSE FINANCIÈRE

PRÉAMBULE

Aux termes de l'article 43 de la loi du 27 janvier 2014 qui a créé l'Eurométropole de Strasbourg, "pour assurer à l'Eurométropole les moyens de ses fonctions de ville siège des institutions européennes, conférées en application des traités et des protocoles européens signés par la France, l'État signe avec celle-ci un contrat spécifique, appelé 'contrat triennal, Strasbourg capitale européenne' ".

Siège du Conseil de l'Europe, du Parlement européen, de la Cour européenne des Droits de l'Homme, du Médiateur de l'Union européenne, de l'Eurocorps, et de nombreux organismes de coopération internationale, Strasbourg accueille à ce titre les représentations diplomatiques et consulaires de tous les États membres de ces institutions européennes, ainsi que celles d'autres grands États. Strasbourg concourt ainsi au rayonnement international de la France, et constitue l'une des composantes de son influence en Europe.

Strasbourg, du fait des traités signés par la France, se trouve dans la situation, unique en Europe, d'assurer des fonctions et d'assumer des obligations qui incombent habituellement à une capitale d'État. Les contrats triennaux, institués pour faire face à cet enjeu, expriment la mobilisation de l'État, de la Région Grand Est et du Département du Bas-Rhin aux côtés de la Ville et de l'Eurométropole, dans le but de soutenir et de renforcer les fonctions européennes de Strasbourg.

Pour le présent contrat, destiné à couvrir la période 2018-2020, le Gouvernement a décidé de conforter l'effort consenti par l'État pour le financement du contrat 2015-2017. Il a souhaité par ailleurs que priorité soit donnée aux projets relatifs à la mobilité et à l'accessibilité de la ville de Strasbourg et, en son sein, du quartier du Parlement pour les usagers en provenance de la gare et de l'aéroport.

Réunis au sein d'une "task force" qui s'est donnée pour mission de valoriser le positionnement européen de Strasbourg, les partenaires du contrat souscrivent à la nécessité de maintenir l'effort qu'ils ont entrepris à ce titre dans le cadre des contrats précédents et de poursuivre les actions engagées à différentes échelles : au plan international, à travers notamment l'amélioration de la desserte aérienne de Strasbourg, et au plan local, en insérant l'aéroport, d'une part, et le quartier des institutions européennes, d'autre part, dans un réseau d'infrastructures de qualité.

Outre l'amélioration de l'accessibilité de Strasbourg et des institutions européennes, les signataires du présent contrat sont convenus de renouveler leurs engagements en faveur du développement de projets concourant à l'affirmation du rôle de Strasbourg comme capitale de la démocratie et des Droits de l'Homme, au rayonnement international du campus européen de Strasbourg et à la valorisation de l'offre culturelle européenne diffusée à Strasbourg.

Ainsi, renouvelant et confirmant leurs engagements antérieurs, les signataires du présent contrat sont convenus de poursuivre ensemble les quatre objectifs suivants :

- 1) améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe ;
- 2) poursuivre le développement de projets concourant au rayonnement européen de Strasbourg ;
- 3) agir pour le campus européen de Strasbourg ;
- 4) renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg.

Les partenaires du contrat triennal 2018-2020 contribuent au financement de projets objet du présent contrat, dont le montant s'élève au total à 185,574 millions d'euros (M€), selon la répartition initiale suivante :

■ pour l'État	40,40925 M€
■ pour l'Eurométropole de Strasbourg	49,30600 M€
■ pour la Ville de Strasbourg	49,06125 M€
■ pour le Département du Bas-Rhin	12,50125 M€
■ pour la Région Grand Est	24,01625 M€
■ pour les autres acteurs	10,28000 M€

Le financement des projets retenus comme répondant aux objectifs du présent contrat fera l'objet de conventions entre les porteurs de projet et chaque partenaire du contrat triennal 2018-2020, selon les règles habituelles d'attribution des subventions des partenaires.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST
VILLE DE STRASBOURG
EUROMÉTROPOLE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
RÉGION GRAND EST

LES PRIORITÉS DU CONTRAT TRIENNAL

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA CAPITALE PARLEMENTAIRE DE L'EUROPE

L'amélioration de l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe demeure un enjeu déterminant pour l'État, les collectivités territoriales et les institutions européennes. Les signataires du contrat triennal savent qu'il leur faut dans ce domaine agir à différentes échelles, aussi bien sur le plan international, à travers l'amélioration de l'accessibilité aérienne de Strasbourg, qu'au niveau local. Strasbourg bénéficie d'un avantage comparatif considérable par rapport à beaucoup d'autres villes en Europe, qui est de se trouver entre et à proximité de deux aéroports mondiaux : Francfort Airport (210 km) et l'Aéroport Paris - Charles de Gaulle - Roissy (480 km). Afin de donner aux acteurs du rayonnement strasbourgeois, et en particulier aux eurodéputés et fonctionnaires internationaux, un accès direct à un aéroport mondial, la réflexion sur l'amélioration des liaisons entre Strasbourg et l'aéroport de Francfort sera étudiée au cours du présent contrat. Parallèlement, la poursuite de l'amélioration de la desserte des institutions européennes tant depuis l'aéroport que depuis la gare sera réalisée.

46,810 millions d'euros seront mobilisés à ces divers titres dans le cadre du présent contrat.

AFFIRMER STRASBOURG COMME CAPITALE DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME

Les partenaires du contrat sont convenus de poursuivre le développement de projets concourant au renforcement de Strasbourg comme capitale de la démocratie et des Droits de l'Homme et inscrivant cette dimension internationale de Strasbourg dans le paysage urbain. La réalisation d'un lieu de rencontres internationales à travers l'aménagement d'espaces de réunions ou d'expositions qui soient en synergie avec le Palais des congrès récemment étendu et modernisé, de même que le développement du "Lieu d'Europe", destiné à l'accueil des visiteurs des institutions et au rayonnement des institutions européennes, répondent à cet objectif. C'est aussi en considération de cet objectif que les partenaires du contrat ont accepté de renouveler leur soutien à des manifestations d'envergure européenne (comme, par exemple, le Forum mondial de la démocratie) ou à des organismes de coopération internationale (Institut international des Droits de l'homme), qui participent au rayonnement européen de Strasbourg.

Les signataires contribueront à hauteur de 77,314 millions d'euros au financement de ce volet du contrat.

AGIR POUR LE CAMPUS EUROPÉEN DE STRASBOURG

Les fonctions européennes de Strasbourg trouvent incontestablement un appui et un relais dans la reconnaissance que l'Université, les grandes écoles et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont acquis au plan international. A travers les différents contrats triennaux, l'État et les collectivités signataires ont pris une part déterminante dans le processus qui a conduit Strasbourg à devenir dans ce domaine une métropole de référence en Europe et dans le monde avec désormais quatre Prix Nobel en activité.

Les opérations inscrites dans les différents contrats triennaux témoignent d'une volonté partagée de poursuivre cet effort, en explorant notamment les voies susceptibles de positionner Strasbourg au sein de nouveaux réseaux de coopération internationale, en adéquation avec les fonctions européennes de la ville. Plusieurs opérations inscrites au présent contrat s'inscrivent dans cet objectif.

Les partenaires du contrat sont ainsi convenus de poursuivre leur soutien au développement des activités du Campus européen qui, sous forme d'un Groupement européen de coopération territoriale, fédère, autour de l'Université de Strasbourg, les Universités de Fribourg-en-Brisgau, de Bâle, de Haute Alsace et l'Institut de technologie de Karlsruhe.

Ils participeront à l'aménagement de l'Insectarium de l'Institut de biologie moléculaire et cellulaire et renouvelleront le soutien apporté, aux termes des précédents contrats, à un certain nombre de projets internationaux et d'organismes de coopération internationale dont le siège est à Strasbourg et qui contribuent au rayonnement européen de la France : programme international "Frontière Humaine", projet FEERIX (Faisceau d'électrons et rayonnements ionisants X), Fondation nationale Alfred Kastler, Collège européen des investigations financières et de l'analyse criminelle (CEIFAC).

12,815 millions d'euros seront mobilisés à ces divers titres dans le cadre du présent contrat.

RENFORCER LE RAYONNEMENT CULTUREL EUROPÉEN DE STRASBOURG

Capitale européenne, siège de plusieurs organisations internationales et bénéficiant, de ce fait, de la présence d'un grand nombre de représentations diplomatiques et consulaires, siège aussi de grandes écoles nationales et d'une Université dont l'excellence dans de nombreux domaines est reconnue au plan international, Strasbourg se doit de diffuser une offre culturelle qui soit à la hauteur de ces enjeux. Les acteurs ont souhaité poursuivre leurs actions en faveur des vecteurs culturels les plus emblématiques (Opéra du Rhin, Festival Musica, et valorisation du patrimoine de la Neustadt, classé au patrimoine mondial de l'humanité – Unesco 2017).

48,635 millions d'euros seront mobilisés à ce titre dans le cadre de ce contrat.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST
VILLE DE STRASBOURG
EUROMÉTROPOLE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
RÉGION GRAND EST

LES PROJETS STRUCTURANTS

Les projets structurants retenus dans le cadre du contrat triennal ont été définis en fonction des critères suivants :

- leur lien direct avec le rôle de Strasbourg comme pôle institutionnel européen ou contribuant fortement à son rayonnement universitaire et culturel ;
- leur contribution à une ou plusieurs des priorités de l'État et des Collectivités Territoriales ;
- leur capacité à être engagés ou réalisés dans la durée du contrat.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA CAPITALE PARLEMENTAIRE DE L'EUROPE

Le montant total inscrit au contrat triennal au titre de cette thématique est de 46,810 millions d'euros.

ARTICLE 1.1 :

ACCESSIBILITÉ AÉRIENNE DE STRASBOURG DONT LES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (OSP)

Déterminées à poursuivre leur effort en vue de faciliter l'accessibilité européenne de Strasbourg, les parties au contrat conviennent de reconduire le dispositif d'exploitation sous obligation de service public de lignes aériennes assurant la liaison entre l'aéroport international de Strasbourg et des aéroports européens considérés comme des plateformes d'échanges pour les zones géographiques qu'ils desservent.

Parallèlement, les collectivités signataires reconduiront leurs contributions au dispositif de compensation des taxes aéroportuaires destiné à garantir, sur la base d'un plan de développement stratégique du trafic, la restauration de la compétitivité de l'aéroport international de Strasbourg par rapport aux plateformes aéroportuaires déchargées de telles charges.

À ce titre, l'État s'engage à mobiliser 12,8 M€ pour l'accessibilité aérienne de Strasbourg par le biais d'OSP.

La Région Grand Est, l'Eurométropole et le Département du Bas-Rhin s'engagent pour la desserte aérienne de Strasbourg à hauteur de 9,28 M€ et la CCI Alsace-Eurométropole (non signataire du présent contrat) à hauteur de 2,03 M€.

ACCESSIBILITÉ AÉRIENNE

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	DÉPARTEMENT	EUROMÉTROPOLE	CCI
24,11 M€	12,8 M€	2,4 M€	3,44 M€	3,44 M€	2,03 M€

ARTICLE 1.2 :

AMÉLIORATION DE LA DESSERTE DU QUARTIER EUROPÉEN EN TRANSPORTS EN COMMUN ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES

L'État et les collectivités partenaires entendent poursuivre au titre du présent contrat les efforts auxquels ils ont concouru dans le cadre des contrats précédents en vue d'améliorer la desserte du quartier des institutions européennes, et en particulier son accessibilité depuis la gare.

La fréquentation très importante du nœud d'échanges de l' "Homme de Fer" et celle du tronçon "Halles - Homme de Fer – Broglie" conduisent les signataires du contrat à mettre à l'étude et à engager la réalisation d'une liaison destinée à assurer, par transports en commun, la desserte du quartier des institutions européennes et du quartier d'affaires international depuis la gare en délestant ce tronçon le plus chargé.

À ce titre, l'État s'engage à mobiliser 0,625 M€ sur un montant total de 2,5 M€. Les collectivités y contribueront pour un montant de 1,875 M€.

AMÉLIORATION DE LA DESSERTE DU QUARTIER EUROPÉEN EN TRANSPORTS EN COMMUN (ÉTUDES ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES)

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	EUROMÉTROPOLE
2,5 M€	0,625 M€	0,625 M€	1,25 M€

ARTICLE 1.3 :

DESSERTE ROUTIÈRE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE STRASBOURG ET ACQUISITIONS FONCIÈRES

L'État et les collectivités signataires conviennent, aux termes du présent contrat, de mobiliser les financements nécessaires à la réalisation d'une liaison routière entre les routes départementales 111 et 221. Il s'agit, à travers ce projet inscrit au Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS), de relier directement la plateforme aéroportuaire et son pôle multimodal au contournement autoroutier de Strasbourg. La réalisation de cette liaison permettra d'améliorer à la fois l'attractivité de l'aéroport et de sa plateforme économique

et celle du pôle d'échange multimodal d'Entzheim. Dotée d'une desserte Transport Express Régional (TER) de grande qualité, la gare d'Entzheim présente en effet de forts enjeux de rabattement en transport durable vers la capitale européenne. Le calendrier de réalisation de ce projet vise à accompagner la mise en service du contournement ouest de Strasbourg et l'évolution de la ligne TER Molsheim-Strasbourg vers une offre cadencée renforcée à l'horizon 2020.

Les signataires du contrat conviennent de mobiliser une somme de 5 millions € pour la réalisation de ce projet (acquisitions foncières comprises).

DESSERTE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE STRASBOURG

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	DÉPARTEMENT	EUROMÉTROPOLE
5 M€	1,25 M€	1,25 M€	1,25 M€	1,25 M€

ARTICLE 1.4 :

DÉPLACEMENT ET AMÉNAGEMENT DU PAVILLON D'HONNEUR DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE STRASBOURG

Il est devenu nécessaire pour l'aéroport, pour des raisons de sécurité et de qualité de l'accueil, de dissocier les infrastructures à vocation diplomatique, liées aux fonctions européennes de Strasbourg, des infrastructures commerciales.

Le pavillon d'honneur de l'aéroport date des années 1970. Sa configuration et sa taille ne correspondent plus aux nécessités d'un accueil sécurisé de hautes personnalités, ni à l'image de qualité attendue d'une capitale européenne. Il offre des capacités d'accueil limitées. Son implantation actuelle fait obstacle à ce que des avions gros porteurs, tels, par exemple, que ceux utilisés par les chefs d'États, puissent être accueillis à proximité, ce qui oblige à des transferts en bus mal compatibles avec un accueil en toute sécurité. La proximité des vols et fonctions d'aviation commerciale constitue également un facteur de risque qui nécessite des mesures de sécurisation complexes, et toujours obérées par la configuration actuelle.

Les signataires du contrat conviennent de contribuer à hauteur de 15 millions € à la construction d'un nouveau pavillon d'honneur, implanté dans une zone dédiée et éloignée du trafic commercial. Doté d'une surface de salons agrandie à 500 m², de systèmes de sécurisation modernisés, pourvu d'une voirie dédiée et sécurisée, d'une infrastructure aéronautique étendue (37.000 m²) et d'un hangar de 3.500 m² destiné à l'hébergement des avions d'État, cette nouvelle infrastructure permettra de répondre à toutes les nécessités de l'accueil d'évènements internationaux.

A ce titre l'État s'engage à mobiliser 2 millions €. La Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg s'engagent à hauteur de 10 millions €. L'État s'engage par ailleurs à rechercher la possibilité d'abonder la contribution à cette opération afin de permettre le roulage des avions officiels de manière dissociée de l'exploitation commerciale de la plateforme aéroportuaire.

AÉROPORT INTERNATIONAL : DÉPLACEMENT, AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DU PAVILLON D'HONNEUR

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	EUROMÉTROPOLE	AUTRE (*)
15 M€	2 M€	5 M€	5 M€	3 M€

(*) recherche en cours d'un financement potentiel complémentaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Contribution à confirmer

ARTICLE 1.5 :

AMÉLIORATION DES RELATIONS FERROVIAIRES ENTRE STRASBOURG ET L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE FRANCFORT

Aujourd'hui, la liaison entre Strasbourg et l'aéroport de Francfort est assurée soit par autocar via un opérateur d'une compagnie aérienne allemande, soit par des liaisons ferroviaires ne permettant pas de rejoindre l'aéroport sans ruptures de charge. Les acteurs du présent contrat souhaitent améliorer l'accessibilité ferroviaire de ce hub mondial depuis et vers Strasbourg.

Il est proposé de conduire, durant la durée du présent contrat, les études techniques, économiques et de gouvernance avec l'ensemble des acteurs concernés, français et allemands, pour la mise en place d'une liaison directe en intégrant les éventuels aménagements d'infrastructures à envisager comme, par exemple, la courbe

d'Appenweier.

À ce titre l'État s'engage à mobiliser 0,1 M€ sur un total de 0,2 M€. La Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg s'engagent à hauteur de 0,1 M€.

ÉTUDE DES AMÉNAGEMENTS D'INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES APPROPRIÉS POUR L'AMÉLIORATION DE LA LIAISON ENTRE STRASBOURG ET L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE FRANCFORT

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	EUROMÉTROPOLE
0,1 M€	0,05 M€	0,025 M€	0,025 M€

ÉTUDE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS FRANÇAIS ET ALLEMANDS D'UNE LIAISON FERROVIAIRE DIRECTE ENTRE STRASBOURG ET L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE FRANCFORT (ASPECTS TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GOUVERNANCE)

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	EUROMÉTROPOLE
0,1 M€	0,05 M€	0,025 M€	0,025 M€

AFFIRMER STRASBOURG COMME CAPITALE DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME

Le montant total inscrit au contrat triennal au titre de cette thématique est de 77,314 millions d'euros.

ARTICLE 2.1 :

VALORISATION DU POSITIONNEMENT EUROPÉEN DE STRASBOURG

Outre les opérations inscrites au titre des priorités retenues dans les précédents contrats triennaux, diverses actions de promotion et de communication ont été engagées par les signataires de ces contrats, réunis au sein d'une "task force" constituée à cet effet. Ces actions ont pour objet l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion des fonctions européennes de Strasbourg, et, plus particulièrement, de son rôle de siège du Parlement européen : édition d'une lettre d'information mensuelle à destination des membres du Parlement européen, organisation de conférences, d'expositions, de rencontres avec la presse, veille relative à la possibilité d'accueillir de nouvelles institutions à Strasbourg, etc.

Convaincus en particulier que le Brexit est susceptible d'offrir des opportunités en vue de renforcer le positionnement européen de Strasbourg, les signataires du contrat mobiliseront une somme de 0,6 million € pour le financement de ces actions. Cette somme permettra également d'accompagner les initiatives qui pourront être engagées à l'initiative du "Comité pour l'Europe de et à Strasbourg".

VALORISATION DU POSITIONNEMENT EUROPÉEN DE STRASBOURG

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	DÉPARTEMENT	VILLE
0,6 M€	0,15 M€	0,15 M€	0,15 M€	0,15 M€

ARTICLE 2.2 :

DÉVELOPPEMENT DU LIEU D'EUROPE

Inauguré le 3 mai 2014 par le Secrétaire d'État aux Affaires Européennes, le "Lieu d'Europe" a pour mission de faire découvrir l'Europe aux citoyens et de renforcer leur sentiment d'appartenance à un ensemble géographique et politique dont le cœur se trouve à Strasbourg, capitale européenne.

Les signataires du contrat sont convenus d'accompagner le développement du "Lieu d'Europe" par la création de nouveaux espaces d'expositions et de conférences, en contribuant à la réalisation de trois opérations :

1. la construction d'un pavillon de conférences-expositions d'une superficie de 300 m², permettant d'accueillir 300 personnes ;
2. la réhabilitation de la "maison du gardien" pour y transférer les locaux administratifs, actuellement implantés au sein même de la villa Kayserguet (150 m² à aménager) ;
3. l'aménagement de nouvelles surfaces d'exposition (80 m²) à la place des locaux administratifs transférés.

Un crédit de 3,8 millions € est inscrit au présent contrat, dont 0,8 million € pour la contribution des collectivités au fonctionnement du centre d'information sur les institutions européennes, installé au "Lieu d'Europe" (Région et Eurométropole : 0,3 million € chacune, Département : 0,2 million €).

Pour sa part, l'État contribuera à hauteur de 1,5 million € à la réalisation des nouveaux espaces d'expositions et de conférences.

LIEU D'EUROPE

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	VILLE	DÉPARTEMENT	EUROMÉTROPOLE
3,8 M€	1,5 M€	0,9 M€	0,6 M€	0,5 M€	0,3 M€

ARTICLE 2.3 :

FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

La présence du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux fait de Strasbourg la capitale parlementaire de l'Europe et le symbole de la démocratie. Le Forum Mondial de la Démocratie consolide cette fonction politique. Il contribue à faire de Strasbourg le lieu de référence pour les échanges sur la démocratie.

Le Forum Mondial de la Démocratie est un événement annuel organisé depuis 2012 en partenariat avec le Conseil de l'Europe, l'État, la Région Grand Est et la Ville de Strasbourg. Il réunit à Strasbourg de nombreuses personnalités de haut niveau (dirigeants politiques, représentants de la société civile, chercheurs, responsables des médias) pour des débats à large retentissement médiatique sur les principaux enjeux des régimes démocratiques en Europe et dans le monde, que ceux-ci soient anciens, plus récents ou en transition. Il se décline en une série de manifestations sur la durée d'une semaine. Chacune des éditions ayant déjà eu lieu a réuni près de 2.000 participants.

Un crédit de 6,295 millions € est inscrit à ce titre au présent contrat, dont 4,3 millions € provenant de financeurs non signataires du contrat.

FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	VILLE	DÉPARTEMENT	AUTRE
6,295 M€	0,6 M€	0,36 M€	0,675 M€	0,36 M€	4,3 M€

ARTICLE 2.4 :

AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

La menace terroriste fait peser un surcroît de contraintes sur la sécurisation des immeubles institutionnels. Les signataires du présent contrat sont donc convenus de réserver à cet effet un crédit de 0,334 million € destiné à accompagner les opérations de mise en sécurité des espaces publics aux abords des institutions européennes,

notamment le siège du Parlement européen.

AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

TOTAL	ÉTAT	EUROMÉTROPOLE
0,334 M€	0,167 M€	0,167 M€

ARTICLE 2.5 :

FONDATION RENÉ CASSIN - INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (IIDH)

Fondé à Strasbourg par René Cassin en 1969, l'Institut International des Droits de l'Homme (IIDH), reconnu d'utilité publique, œuvre pour la protection et le développement des droits fondamentaux de l'Homme. Présidé par Jean-Paul Costa, ancien Président de la Cour européenne des droits de l'Homme, l'IIDH compte actuellement quelque 300 membres : particuliers (étudiants, universitaires, professionnels), institutionnels, ONG, organisations œuvrant pour les droits de l'Homme. Par ses activités de formation et de recherche, mais aussi à travers les partenariats qu'il a noués avec de nombreux organismes européens et internationaux, il contribue à la création et à la diffusion d'une véritable culture universelle des droits fondamentaux, qui favorise au rayonnement international de Strasbourg dans ce domaine.

Les signataires du contrat sont convenus de participer à hauteur de 1,2 M€ au financement de l'IIDH. L'État contribue à hauteur de 0,15 M€ pour le fonctionnement, la Région Grand Est pour 0,075 M€ au titre du fonctionnement et 0,450 M€ au titre de l'investissement, montants identiques à ceux mobilisés par la Ville de Strasbourg.

FONDATION RENÉ CASSIN - INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	VILLE
1,2 M€	0,15 M€	0,525 M€	0,525 M€

ARTICLE 2.6 :

AMÉNAGEMENT D'UN SITE DÉDIÉ AUX RENCONTRES INTERNATIONALES : RÉALISATION D'UN NOUVEAU PARC DES EXPOSITIONS EN SYNERGIE AVEC LE PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRÈS ET ATTRACTIVITÉ DU QUARTIER EUROPÉEN

Le projet urbain "Wacken-Europe" constitue l'un des projets phares de la stratégie de développement économique de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg : "Strasbourg Eco 2030", élaborée en partenariat entre l'Eurométropole et les opérateurs publics (Département du Bas-Rhin, Région Grand Est, compagnies consulaires...) et privés (entreprises). Situé à proximité des institutions européennes, le quartier Archipel est une opération d'urbanisme d'envergure, mixant un quartier d'affaires (avec notamment la réalisation d'un centre d'affaires européen) et des activités culturelles et récréatives (réalisation de l'Aréna), et réalisée avec les contributions financières de l'Eurométropole, de la Ville de Strasbourg, du Département du Bas-Rhin et de la Région Grand Est.

Ce projet de développement s'appuie sur la mise en œuvre de trois projets:

1. la construction d'un quartier d'affaires international sur les espaces prolongeant le siège du Parlement Européen, en continuité avec le quartier des banques et assurances. La première phase de ce quartier est d'ores et déjà commercialisée ;
2. la réalisation, aujourd'hui achevée, d'un nouveau Palais de la Musique et des Congrès, d'une surface de 44.000 m², dont une surface d'exposition de 3.000 m² ;
3. la construction d'un nouveau Parc des expositions d'une jauge de 25.000 m² de surfaces d'exposition couvertes, destiné à permettre, en synergie avec le palais des congrès, l'accueil de grands congrès internationaux ou de grandes rencontres internationales telles que le Sommet de l'OTAN, accueilli en 2009 à Strasbourg.

Le budget prévisionnel de réalisation du parc des expositions et d'un parking en silo de 900 emplacements est estimé à 86 M€ TTC TDC, hors mandat, soit un prix unitaire moyen de l'ordre de 2.300 € HT/m², silo compris.

Les halls seront implantés de part et d'autre de l'avenue Herrenschmidt, le premier d'entre eux en prolongement direct du palais de la musique et des congrès. Le calendrier de réalisation retenu à ce jour prévoit un démarrage des travaux en 2020, et une livraison de l'équipement à l'été 2021.

Les différents acteurs du contrat s'inscrivent pleinement dans la démarche d'attractivité et de rayonnement au travers de la réalisation d'un nouveau parc des expositions. L'État apportera une participation de 3,8 M€.

AMÉNAGEMENT D'UN SITE DÉDIÉ AUX RENCONTRES INTERNATIONALES : RÉALISATION D'UN NOUVEAU PARC DES EXPOSITIONS EN SYNERGIE AVEC LE PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRÈS ET ATTRACTIVITÉ DU QUARTIER EUROPÉEN

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	VILLE	DÉPARTEMENT	EUROMÉTROPOLE
65 M€	3,8 M€	10 M€	10 M€	6,5 M€	34,70 M€

ARTICLE 2.7 :

ÉTUDE RELATIVE À LA CRÉATION/EXTENSION DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE DE STRASBOURG

Projet majeur des précédents contrats triennaux, l'École européenne de Strasbourg a ouvert ses portes à la rentrée 2008 dans des locaux provisoires et le Contrat Triennal 2009-2011 a conduit à décider de la création d'une cité scolaire dédiée à l'École européenne sur un site unique offrant aux élèves, dans un établissement autonome, un cursus de formation complet, de la maternelle jusqu'au baccalauréat. Établissement public local d'enseignement (EPL) relevant de l'Éducation nationale tout en répondant au cahier des charges des écoles européennes, l'École européenne de Strasbourg a été soutenue par les collectivités territoriales et l'État. La collectivité de rattachement est à ce jour la ville de Strasbourg.

Dans le contrat 2009-2011, l'État a mis à disposition le terrain domanial situé 4 route de la Wantzenau, à Strasbourg pour une valorisation de 5 M€, les Collectivités s'engageant à prendre en charge la construction et y affectant une première tranche de 5 M€. Les Collectivités partenaires du contrat triennal se sont alors engagées à construire les bâtiments de cette École européenne sans subvention de l'État, pour un montant complémentaire de 34,1 M€.

Du fait du succès de sa fréquentation, l'École européenne de Strasbourg fonctionne désormais au maximum de sa capacité d'accueil (1200 élèves). Elle fait état de ses difficultés à répondre à toutes les demandes des enfants dont les parents travaillent dans les institutions européennes pour lesquels elle a été créée. Interpellés tant par la direction de l'école que par les personnels des institutions européennes, les partenaires du contrat triennal estiment nécessaire qu'il soit procédé à une évaluation de l'ampleur des besoins qui sont d'ores et déjà

insatisfaits et seront à satisfaire à l'avenir et de l'éventail des réponses susceptibles d'être apportées. Ils sont donc convenus de faire procéder à une étude destinée à les éclairer pour préparer pour les prochaines années les conditions d'accueil nécessaires à la scolarisation des enfants dont les parents travaillent dans les institutions européennes implantées à Strasbourg. L'étude portera notamment sur les capacités d'accueil nécessaires en se projetant dans l'avenir, elle proposera des pistes relatives soit aux modalités d'extension, soit à un éventuel lieu d'implantation. L'étude devra aborder les partenariats possibles entre l'École et la communauté éducative bas-rhinoise (projet éducatif, lien avec les écoles et les collèges de l'Eurométropole de Strasbourg et du département...) en coopération étroite avec le Rectorat de l'Académie de Strasbourg.

Les signataires du contrat sont convenus de contribuer à hauteur de 0,085 million € au financement de cette étude, sous maîtrise d'ouvrage de la Région Grand Est, sur la création d'un nouvel établissement scolaire international ou à l'extension de l'école européenne de Strasbourg

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE INTERNATIONAL

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	DÉPARTEMENT	VILLE
0,085 M€	0,02125 M€	0,02125 M€	0,02125 M€	0,02125 M€

AGIR POUR LE CAMPUS EUROPÉEN DE STRASBOURG

Le montant total inscrit au contrat triennal au titre de cette thématique est de 12,815 millions d'euros.

ARTICLE 3.1 :

LE CAMPUS EUROPÉEN - EUCOR

Le Campus européen fédère autour de l'Université de Strasbourg, sous forme d'un groupement européen de coopération territoriale, les Universités de Fribourg-en-Brigau, de Bâle, de Haute-Alsace et l'Institut de technologie de Karlsruhe, établissements réunis depuis 1989 au sein de la Confédération européenne des universités du Rhin supérieur (Eucor). Également soutenu par l'Union européenne, le Campus européen contribue à l'affirmation de la place éminente de l'Université de Strasbourg au sein de l'espace académique européen et international.

L'État et les collectivités participent au financement de ce projet à hauteur respectivement de 0,130 M€ et de 0,120 M€. Le Land de Bade-Wurtemberg contribue également à ce projet pour un montant de 0,250 M€.

CAMPUS EUROPÉEN

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	EUROMÉTROPOLE	LAND BADE-WURTEMBERG
0,5 M€	0,13 M€	0,06 M€	0,06 M€	0,25 M€

ARTICLE 3.2 :

PROGRAMME SCIENTIFIQUE FRONTIÈRE HUMAINE (HUMAN FRONTIER SCIENCE PROGRAMME - HFSP)

Implanté à Strasbourg depuis sa création en 1989, le programme "Frontière Humaine" est un programme de financement scientifique porté par 13 pays et par l'Union européenne.

HFSP soutient la recherche fondamentale aux frontières des sciences de la vie par le biais de subventions

de recherche pour la collaboration entre laboratoires de différents pays et de bourses post doctorales. 26 scientifiques ayant bénéficié d'une subvention HFSP ont obtenu un prix Nobel, dont deux Strasbourgeois.

La présence de ce programme scientifique à Strasbourg contribue éminemment au rayonnement international et à l'attractivité de la capitale européenne.

HUMAN FRONTIER SCIENCE PROGRAMME

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	EUROMÉTROPOLE
6,96 M€	5,7 M€	0,42 M€	0,84 M€

ARTICLE 3.3 :

FONDATION ALFRED KASTLER

Créée en fin 1993 par l'Académie des Sciences, en partenariat avec l'Université de Strasbourg, l'École Normale Supérieure, le CNRS et les collectivités alsaciennes, la Fondation nationale Alfred Kastler agit comme opérateur au service des Centres français d'EURAXESS, réseau d'accueil européen créé par la commission européenne. Elle apporte son expertise juridique et partage une base de données nominative des chercheurs de près de 30 000 noms avec l'objectif principal du suivi des chercheurs, en lien avec nos postes diplomatiques à l'étranger et nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle joue ainsi un rôle important pour l'attractivité internationale de Strasbourg envers les chercheurs en phase de mobilité.

La contribution de l'État inscrite au contrat triennal sera de 0,090 M€. Les collectivités financeront à hauteur de 0,375 M€. Les financements seront attribués à la FnAK sur la base d'une présentation annuelle de ses projets et de ses activités.

FONDATION ALFRED KASTLER

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	EUROMÉTROPOLE
0,465 M€	0,09 M€	0,15 M€	0,225 M€

ARTICLE 3.4 :

COLLÈGE EUROPÉEN DES INVESTIGATIONS FINANCIÈRES ET DE L'ANALYSE CRIMINELLE (CEIFAC)

Créé par l'Université de Strasbourg, le CEIFAC forme des enquêteurs originaires de tous les États membres de l'Union européenne aux méthodes d'investigation criminelles en matière financière. Il développe également un programme de recherche visant à harmoniser les règles et les pratiques à l'échelle européenne.

L'État et les collectivités territoriales apportent un soutien de 1,84 M€ dont 0,59 M€ via l'Union Européenne.

COLLÈGE EUROPÉEN DES INVESTIGATIONS FINANCIÈRES ET DE L'ANALYSE CRIMINELLE (CEIFAC)

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	EUROMÉTROPOLE	AUTRES
1,84 M€	0,26 M€	0,20 M€	0,79 M€	0,59 M€

ARTICLE 3.5 :

FAISCEAU D'ÉLECTRONS ET RAYONNEMENTS IONISANTS X (FEERIX)

L'opération consiste en une extension des locaux du Centre de ressources technologiques AERIAL au sein du Parc d'innovation pour y accueillir une station d'ionisation mettant en œuvre le "Rhodotron", seul accélérateur d'électrons au monde combinant forte énergie et puissance. Une première phase a été réalisée dans le Contrat triennal précédent. La seconde phase, financée dans ce Contrat triennal, vise à porter à la puissance maximale le « Rhodotron ». Cette réalisation renforcera AERIAL comme chef de file au plan international dans le domaine des procédés d'ionisation (conservation d'aliments, stérilisation de matériel médical). À l'occasion de la mise en service du Rhodotron, Strasbourg accueillera en 2019 l'International meeting on radiation processing (IMRP).

L'opération mobilisera 1,9 million € au titre du contrat triennal.

FAISCEAU D'ÉLECTRONS ET RAYONNEMENTS IONISANTS X (FEERIX)

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	EUROMÉTROPOLE
1,9 M€	0,8 M€	0,55 M€	0,55 M€

ARTICLE 3.6 :

INSECTARIUM DE L'INSTITUT DE BIOLOGIE MOLÉCULAIRE ET CELLULAIRE

L'Insectarium, conduit sous l'égide du professeur Jules Hoffmann, Prix Nobel, et construit dans le cadre du Plan Campus de Strasbourg et de l'Equipex I2MC, consiste en l'installation d'un insectarium et la construction et l'équipement d'un laboratoire de haute sécurité, sans équivalent ailleurs en Europe, qui permettra des recherches sur les agents pathogènes humains hautement infectieux : paludisme, chikungunya, zika, transmissibles par des insectes (moustiques-tigres). Le financement par le Contrat triennal aura vocation à accompagner l'attractivité nouvelle générée par cet équipement et à permettre une mise en œuvre plus rapide de nouveaux projets de recherche. La mise en œuvre de ce projet contribuera à renforcer la notoriété internationale de Strasbourg dans les domaines de la recherche biomédicale et de la biologie infectieuse.

INSECTARIUM DE L'IBMC

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	DÉPARTEMENT	EUROMÉTROPOLE	UNIVERSITÉ*
1,15 M€	0,2 M€	0,28 M€	0,28 M€	0,28 M€	0,11 M€

(*) non signataire du présent contrat

RENFORCER LE RAYONNEMENT CULTUREL EUROPÉEN DE STRASBOURG

Le montant total inscrit au contrat triennal au titre de cette thématique est de 48,635 millions d'euros.

ARTICLE 4.1 :

ÉTUDE RELATIVE À LA RESTRUCTURATION ET LA MODERNISATION DE L'OPÉRA DU RHIN

L'Opéra National du Rhin, syndicat intercommunal regroupant les Villes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse, est un équipement culturel structurant participant au rayonnement de la capitale européenne.

Les représentations de l'Opéra National du Rhin se tiennent, à Strasbourg, au sein du théâtre municipal construit en 1854 et dédié aujourd'hui exclusivement à l'Opéra National du Rhin. La nécessité d'effectuer d'importants travaux de mise aux normes de ce bâtiment et de concevoir un équipement culturel majeur pour la capitale européenne, qui soit gage de qualité des représentations, a conduit les signataires du contrat à conclure à la nécessité d'engager une étude destinée à les éclairer sur la pertinence des options susceptibles de s'offrir à eux.

Un crédit de 1 million € est inscrit à cet effet au présent contrat.

ETUDE RELATIVE À LA RESTRUCTURATION ET LA MODERNISATION DE L'OPÉRA DU RHIN

TOTAL	ÉTAT	VILLE
1 M€	0,4 M€	0,6 M€

ARTICLE 4.2 :

NEUSTADT - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CLASSÉ PAR L'UNESCO

Après la Grande-île en 1988, le quartier de la "Neustadt" a été inscrit en 2017 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le projet de mise en valeur a pour vocation de sauvegarder et faire découvrir ce patrimoine, d'accompagner sa modernisation, de favoriser son attractivité et d'en assurer la transmission aux générations futures.

L'État s'engage à financer ces actions à hauteur de 1,05 M€ (dont 0,451 M€ pour le Palais des fêtes et 0,599 M€ au titre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine), la Ville à hauteur 6,15 M€, l'Eurométropole à hauteur de 0,404 million € au titre du Plan de Sauvegarde de Mise en Valeur (PSMV) et la Région à hauteur de 0,075 M€, également au titre du PSMV.

NEUSTADT - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CLASSÉ PAR L'UNESCO

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	VILLE	EUROMÉTROPOLE
7,679 M€	1,05 M€	0,075 M€	6,15 M€	0,404 M€

ARTICLE 4.3 :

LE FESTIVAL DE MUSIQUE CONTEMPORAINE MUSICA

MUSICA est l'un des festivals de musique contemporaine les plus réputés en Europe et un modèle de décentralisation d'un projet artistique d'intérêt international.

L'État, la Ville de Strasbourg et la Région Grand Est soutiendront le Festival MUSICA, seul festival international des musiques contemporaines se déroulant en France.

L'État s'engage à financer ce festival à hauteur de 2,496 M€. La Ville de Strasbourg et la Région Grand Est contribueront à son financement à hauteur de 2,34 M€.

LE FESTIVAL DE MUSIQUE CONTEMPORAINE MUSICA

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	VILLE
4,836 M€	2,496 M€	1 M€	1,34 M€

ARTICLE 4.4 :

RAYONNEMENT EUROPÉEN DU THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG

Seul théâtre national à se situer en dehors de Paris, le Théâtre National de Strasbourg propose une vingtaine de spectacles par an, issus des répertoires les plus variés en Europe, choisis pour naviguer au gré des styles d'œuvres, d'esthétiques et de représentations les plus divers.

Ainsi, l'offre théâtrale proposée est l'une des plus attractives, novatrices et d'excellence pour l'ensemble des délégations européennes présentes à Strasbourg.

Ainsi, l'État s'engage à financer le fonctionnement du Théâtre National de Strasbourg à hauteur de 3 M€ au titre de la dimension européenne de ses activités (création, accueil de spectacles européens et politique des publics).

RAYONNEMENT EUROPÉEN DU THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG

TOTAL	ÉTAT
3 M€	3 M€

ARTICLE 4.5 :

LE RAYONNEMENT DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg a acquis une solide réputation internationale à travers ses nombreuses tournées à l'étranger, ses enregistrements et ses prestations télévisées. L'Orchestre philharmonique de Strasbourg a parcouru de nombreux pays européens et s'est rendu plusieurs fois au Japon ou encore au Brésil et en Argentine. L'État souhaite soutenir et promouvoir cette scène des plus créatives en Europe à Strasbourg afin de contribuer à l'attractivité et au rayonnement culturel de la ville vis à vis des eurodéputés et fonctionnaires internationaux présents.

L'État s'engage à financer ce projet à hauteur de 3,184 M€. La Ville de Strasbourg contribuera à son financement à hauteur de 29 M€.

RAYONNEMENT DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG

TOTAL	ÉTAT	VILLE
32,120 M€	3,120 M€	29 M€

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST
VILLE DE STRASBOURG
EUROMÉTROPOLE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
RÉGION GRAND EST

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT TRIENNAL

L'évaluation et le suivi des politiques publiques constituent un des principes fondateurs de la décentralisation et de la réforme de l'État. L'État et les collectivités territoriales mesureront l'efficacité des opérations inscrites au contrat triennal 2018-2020. Ils mettront en œuvre à cette fin un dispositif de suivi et d'évaluation spécifique.

L'État et les collectivités territoriales conviennent d'un rendez-vous à mi-parcours afin d'établir le bilan intermédiaire de ce contrat triennal et de réfléchir aux évolutions éventuelles des projets dans le respect des contraintes financières.

Ils pourront se réunir à tout moment en fonction de l'évolution possible des compétences attribuées à chaque collectivité afin d'adapter toute nouvelle répartition des financements entre collectivités, dans le respect du montant total du financement de l'ensemble des collectivités.

Le présent contrat prend effet à compter du jour de sa signature, pour une durée d'exécution de trois ans. Il pourra faire l'objet de modification par avenant, afin notamment de tenir compte de l'intervention de nouveaux partenaires financiers et de l'éventuel ajustement des opérations inscrites au contrat.

LE SUIVI DU CONTRAT TRIENNAL

Un dispositif de suivi permettra d'assurer un état d'avancement régulier du contrat triennal et fournira l'information de base indispensable aux évaluations.

LES PRINCIPES

Les gestionnaires des services de l'État et des collectivités signataires du contrat réaliseront le suivi du contrat triennal en collaboration.

Les signataires conviennent de procéder à un bilan annuel d'exécution, au plus tard le 31 mars de chaque année, sous la forme d'une édition annuelle de l'annexe financière jointe au présent contrat complétée des taux de réalisation des opérations.

L'ORGANISATION ET LE DISPOSITIF

Il est créé un comité de suivi du contrat triennal qui rassemble les signataires du présent contrat représenté par chaque Directeur Général des Services des Collectivités et le Secrétaire Général aux Affaires Régionales et Européennes de la préfecture de la région Grand Est.

L'ÉVALUATION DU CONTRAT TRIENNAL

LES PRINCIPES

Les principes posés au niveau de la Commission Européenne pour l'évaluation de l'ensemble des politiques publiques s'appliquent au contrat triennal.

L'évaluation du contrat triennal prendra la forme d'une évaluation en continu qui s'appuiera sur le tableau financier de synthèse (joint en annexe). Cette évaluation complétera la démarche de suivi avec des analyses qualitatives concernant l'appréciation des résultats des projets. Cette évaluation globale portera sur la totalité du contrat.

Les gestionnaires des services de l'Etat et des collectivités signataires du contrat seront en charge de l'évaluation et produiront un rapport d'évaluation en collaboration.

STRASBOURG, LE 17 AVRIL 2018



L'ÉTAT

EN PRÉSENCE D'EMMANUEL MACRON
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

JEAN-LUC MARX
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

LA VILLE DE STRASBOURG
ROLAND RIES
MAIRE DE LA VILLE DE STRASBOURG

L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG
ROBERT HERRMANN
PRÉSIDENT DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
FRÉDÉRIC BIERRY
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

RÉGION GRAND EST
JEAN ROTTNER
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DU GRAND EST

N°	DOMAINES ET OPÉRATIONS	MONTANT 2018/2020
AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ		
1-1	Accessibilité aérienne de Strasbourg capitale européenne	24,11
1-2	Amélioration de la desserte du quartier européen en transports en commun et travaux préparatoires	2,5
1-3	Desserte de l'aéroport international de Strasbourg et acquisition foncière	5
1-4	Déplacement et aménagement du pavillon d'honneur de l'aéroport international de Strasbourg	15
1-5A	Amélioration des relations ferroviaires entre Strasbourg et l'aéroport international de Francfort - amélioration du cadencement via Offenbourg	0,1
1-5B	Amélioration des relations ferroviaires entre Strasbourg et l'aéroport international de Francfort - infrastructures	0,1
SOUS-TOTAL ACCESSIBILITÉ 2018/2020		46,810
AFFIRMER STRASBOURG COMME CAPITALE		
2-1	Valorisation du positionnement européen de Strasbourg	0,6
2-2	Développement du lieu d'Europe	3,8
2-3	Forum mondial de la démocratie	6,295
2-4	Amélioration de la sécurité aux abords des institutions européennes	0,334
2-5	Fondation René Cassin-Institut international des Droits de l'Homme (IIDH)	1,2
2-6	Aménagement d'un site dédié aux rencontres internationales : réalisation d'un nouveau parc des expositions en synergie avec le palais de la musique et des congrès et attractivité du quartier européen	65
2-7	Etude relative à la création/extension de l'Ecole européenne de Strasbourg	0,085
SOUS-TOTAL DÉMOCRATIE 2018/2020		77,314

ÉTAT	EMS	VILLE	RÉGION	DÉPARTEMENT	AUTRES	CRÉDITS ÉTAT
DE LA CAPITALE PARLEMENTAIRE						
12,8	3,44	---	2,4	3,44	2,03	MTES
0,625	1,25	---	0,625	---	---	MTES
1,25	1,25	---	1,25	1,25	---	MI-DSIL
2	5	---	5	---	3*	MCT – Section Générale
0,05	0,025	---	0,025	---	---	MTES
0,05	0,025	---	0,025	---	---	MTES
16,775	10,990	---	9,325	4,690	5,030	
DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME						
0,15	---	0,15	0,15	0,15	---	MEAE
1,5	0,3	0,6	0,9	0,5	---	MI - DSIL
0,6	---	0,675	0,36	0,36	4,3	MEAE
0,167	0,167	---	---	---	---	MI - FIPD
0,15	---	0,525	0,525	---	---	MEAE
3,8	34,7	10	10	6,5	---	MCT
0,02125	---	0,02125	0,02125	0,02125	---	MCT - CRÉDITS RÉGIONAUX
6,388	35,167	11,971	11,956	7,531	4,300	

N°	DOMAINES ET OPÉRATIONS	MONTANT 2018/2020
AGIR POUR LE CAMPUS		
3-1	Campus européen-EUCOR	0,5
3-2	Programme scientifique "Frontière Humaine"	6,96
3-3	Fondation Kastler (FnAK)	0,465
3-4	Collège Européen des Investigations Financières et de l'Analyse Criminelle (CEIFAC)	1,84
3-5	Faisceau d'Électrons et de Rayonnements Ionisants X (FEERIX)	1,9
3-6	Insectarium de l'Institut de biologie moléculaire (IBMC)	1,15
SOUS-TOTAL CAMPUS EUROPÉEN 2018/2020		12,815
RENFORCER LE RAYONNEMENT		
4-1	Etude relative à la restructuration et la modernisation de l'Opéra du Rhin	1
4-2	Neustadt – mise en valeur du patrimoine UNESCO	7,679
4-3	Le festival de musique contemporaine Musica	4,836
4-4	Rayonnement européen du Théâtre National de Strasbourg	3
4-5	Rayonnement de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg	32,12
SOUS-TOTAL CULTURE EUROPÉENNE 2018/2020		48,635
N°	DOMAINES ET OPÉRATIONS	MONTANT 2018/2020
TOTAL GLOBAL 2018/2020		185,57400

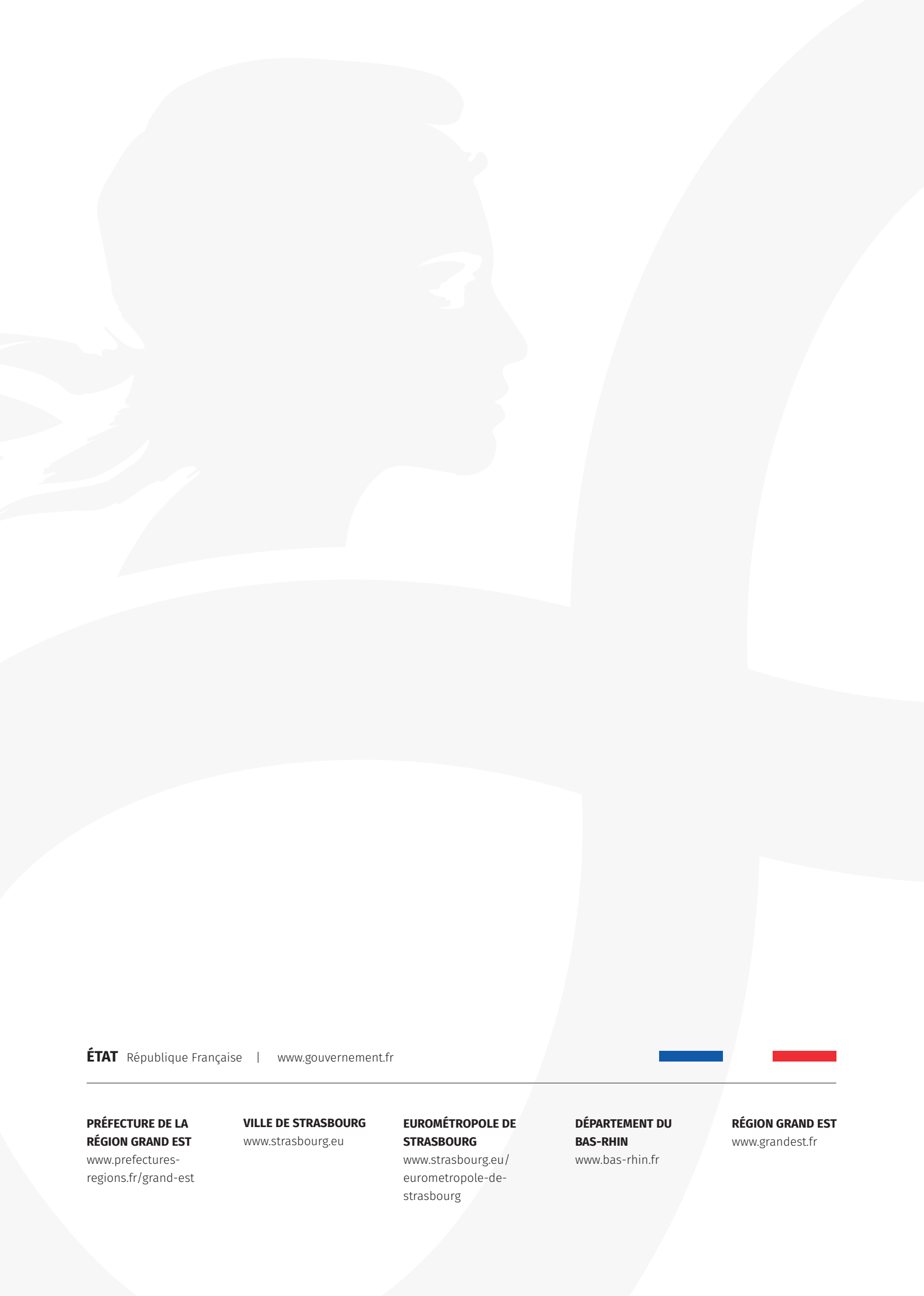
(*) recherche en cours d'un financement potentiel complémentaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
Contribution à confirmer

ÉTAT	EMS	VILLE	RÉGION	DÉPARTEMENT	AUTRE	CRÉDITS ÉTAT
EUROPÉEN DE STRASBOURG						
0,13	0,06	---	0,06	---	0,25	MESRI
5,7	0,84	---	0,42	---	---	MESRI
0,09	0,225	---	0,15	---	---	MEAE
0,26	0,79	---	0,2	---	0,59	MI
0,8	0,55	---	0,55	---	---	MESRI
0,2	0,28	---	0,28	0,28	0,11	MESRI
7,180	2,745	---	1,660	0,280	0,950	

CULTUREL EUROPÉEN DE STRASBOURG						
0,4	---	0,6	---	---	---	MCC
1,05	0,404	6,15	0,075	---	---	MCC
2,496	---	1,34	1	---	---	MCC
3	---	---	---	---	---	MCC
3,120	---	29	---	---	---	MCC
10,066	0,404	37,090	1,075	---	---	

ÉTAT	EMS	VILLE	RÉGION	DÉPARTEMENT	AUTRE
40,40925	49,30600	49,06125	24,01625	12,50125	10,28000

MCC : Ministère de la Culture et de la Communication - MCT : Ministère de la Cohésion et des Territoires - MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères - MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - MI : Ministère de l'Intérieur - MTES : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local - FIPD : Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance -



ÉTAT République Française | www.gouvernement.fr



**PRÉFECTURE DE LA
RÉGION GRAND EST**
[www.prefectures-
regions.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.fr/grand-est)

VILLE DE STRASBOURG
www.strasbourg.eu

**EUROMÉTROPOLE DE
STRASBOURG**
[www.strasbourg.eu/
eurometropole-de-
strasbourg](http://www.strasbourg.eu/eurometropole-de-strasbourg)

**DÉPARTEMENT DU
BAS-RHIN**
www.bas-rhin.fr

RÉGION GRAND EST
www.grandest.fr